



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **21 décembre à 13 h 45** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux
- 4 Finances
- 5 Administration générale
- 5.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021
- 5.2 Adoption du programme de dépenses en immobilisation (années 2021-2022-2023)
- 5.3 Avis de motion pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception
- 5.4 Adoption du projet de Règlement 20-1081 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception
- 6 Urbanisme et Environnement
- 7 Loisirs, Vie communautaire et Communications
- 8 Travaux publics et Parcs
- 9 Sécurité incendie et sécurité civile
- 10 Divers
- 11 Période d'information
- 12 Période de questions
- 13 Fermeture de la séance

---

**1. Ouverture de la séance**

**L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.**

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**20-1221-581** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

**3. Adoption des procès-verbaux**

**4. Finances**

**5. Administration générale**

**5.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021**

**20-1221-582** Attendu qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2021

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les prévisions budgétaires pour l'année 2021, lesquelles se détaillent comme suit :

Revenus	2021
Taxes sur la valeur foncière	10 856 994 \$
Taxes sur la valeur foncière - secteur	133 401 \$
Taxes sur une autre base	3 827 185 \$

Tenants lieu de taxes et autres	253 683 \$
Autres revenus et services rendus	1 859 663 \$
Subvention gouvernementale	661 705 \$
Revenus divers	35 450 \$
Affectations surplus et fonds	370 585 \$
<b>Total</b>	<b>17 998 666 \$</b>

<b>Dépenses</b>	<b>2021</b>
Administration générale	2 284 186 \$
Sécurité publique	2 736 348 \$
Voirie municipale	1 388 046 \$
Enlèvement de la neige	1 340 023 \$
Éclairage de rue et transport	114 033 \$
Aqueduc et égout	543 347 \$
Matières résiduelles	1 863 800 \$
Protection de l'environnement	894 894 \$
Urbanisme, développement, tourisme	1 440 622 \$
Loisirs et culture	2 063 720 \$
Frais de financement	895 823 \$
Remboursement dette à long terme	2 133 824 \$
Remboursement fonds de roulement	300 000 \$
<b>Total</b>	<b>17 998 666 \$</b>

## **5.2 Adoption du programme de dépenses en immobilisation (années 2021-2022-2023)**

**20-1221-583**

Attendu qu'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les années 2021, 2022 et 2023;

Attendu que le Maire a précédemment énuméré les projets d'immobilisations lors de la présentation du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations préparés par le conseil;

Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Municipalité, dont la copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le programme triennal d'immobilisations totalisant 59 980 000\$ se répartit ainsi :

2021 : 17 878 000 \$  
2022 : 14 981 000 \$  
2023 : 10 331 000 \$  
Indéterminée : 16 790 000\$

## **5.3 Avis de motion pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception**

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement sera présenté pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.



**5.4 Adoption du projet de Règlement 20-1081 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception**

- 20-1221-584** Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 20-1081 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception* soit et est adopté comme déposé.





6. **Urbanisme et Environnement**
7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**
8. **Travaux publics et Parcs**
9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
10. **Divers**
11. **Période d'information**
12. **Période de questions**
13. **Fermeture de la séance**

**20-1221-585** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 14 h 15.

---

Joé Deslauriers  
Maire

---

Matthieu Renaud  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier